

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le trois décembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Longueau se sont réunis dans la salle d'honneur de la Mairie sur la convocation en date du vingt-cinq septembre, qui leur a été adressée, par le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2122-8, L 2122-9, L 2122-10, L 2122-13, L 2122-14 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient présents :** MM Colette FINET, Serge LEFEUVRE, Céline SEIGNEUR-BRIDOUX, Marc HERNOUT, Hélène DOLMAIRE, Freddy DUCHESNE, Florence LAPA, Bernard BELIN, Paulette BRIDOUX-HEDE, Philippe DAUTREMER, Nathalie MARCHAND-CARLIEZ, Abderrahim ASSIM, Christèle HOLLVILLE, Gérard COUSIN, Gérard MARECHAL, Dalila GHOU, Éric ROUSSEL, Lalaotiana Haja RASIDIMANANA, Dominique VICART, Sylvie PORQUET, Éric MAQUET, Corinne FOVET, Lysiane DANTIN, Pascal OURDOUILLÉ, Chantal BOULET.

**Etaient absents excusés :** MM Sophie LEFEUVRE, Nicole COZETTE, Béatrice REIMUND, Pascale HOUZE

**Etait absente :** MM //////////////////////////////////////

**Avaient donné pouvoir :** MM Sophie LEFEUVRE à Florence LAPA, Nicole COZETTE à Serge LEFEUVRE, Pascal HOUZE à Corinne FOVET.

Présents : 25      Représentés : 3      Votants : 28

### ORDRE DU JOUR :

- 1) Compte rendu du conseil municipal du 12 Novembre 2018
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Communication du Maire

### FINANCES

- 4) Décision modificative n°2
- 5) Marché de Noël : fixation du prix des emplacements
- 6) Marché de Noël : Mise en place d'une billetterie
- 7) Marché de Noël : Spectacle
- 8) Fixation de l'indemnité d'astreinte d'exploitation
- 9) Fixation des tarifs pour l'année 2019
- 10) Subvention aux « Restaurants du Cœur »

### ADMINISTRATION

- 11) Recensement de la population 2019 : Désignation du coordonnateur de recensement et recrutement d'agents recenseurs
- 12) Droit d'initiative.

*Céline BRIDOUX : Dans le cadre du droit d'initiative, je propose une motion à vous soumettre contre la possible suppression de la M.D.S.I à Longueau. Je vous fais passer le texte.*

1) Compte rendu du conseil municipal du 12 Novembre 2018:

Éric MAQUET : On avait demandé au dernier conseil de nous fournir les annexes 10, les rapports CHSCT, CTE, et on ne les voit pas. Et apparemment, j'ai eu des informations concernant la maison de retraite de Fouilloy, même les membres du CHSCT n'ont pas divulgué le rapport aux salariés. Cela m'inquiète un peu. Est-ce que cela a été fait de façon dissimulée ou est-ce que c'est un manque d'information de la maison de retraite ?

Colette FINET : Quand Madame MADUREL a présenté les choses, vous avez bien compris que rien n'a été fait de façon dissimulée, elle a bien dit qu'il y avait eu des entretiens avec les syndicats, alors vous dites que le rapport n'a pas été diffusé, je ne sais pas. Je lui demanderai. Tu as des garanties sur ce que tu dis ?

Éric MAQUET : C'est ce qu'on m'a dit, elle travaille là-bas, elle n'a pas eu de rapport du CHSCT. Il doit y avoir une diffusion quand même auprès des salariés. Après, pour revenir au conseil municipal, j'aurais bien aimé avoir les documents. Ils ne sont pas présents. Cela me gêne.

Colette FINET : J'ai posé la question à Monsieur LASZLO, je me doutais bien que vous alliez demander les informations que vous souhaitez avoir l'autre jour, il y a une douzaine d'agents qui avaient un contrat avec le centre de gestion, leur contrat a été arrêté et ils sont venus sur le contingent mairie. Et dans le cadre de la mairie cela représente environ 06 postes à temps complet.

Éric MAQUET : Information aussi pour vous, apparemment il y a des primes qui sont distribuées en fin d'année, surtout sur la maison de retraite de Fouilloy, après sur l'ensemble des EHPAD je ne peux pas vous le dire. Cette prime ne va pas être donnée, suite à ce regroupement des EHPAD. Vous n'allez pas pouvoir me répondre, même moi je n'ai pas d'informations supplémentaires. Mais entre la présentation faite par Mme MADUREL où tout va bien dans le meilleur des mondes, on se pose des questions sur l'ensemble du dossier.

Colette FINET : je vais quand même répondre sous condition, mais Florence est de mon avis puisqu'elle vient de me le souffler, on a voté au dernier conseil d'administration qu'il y a eu à la MAPA, la prime de fin d'année. Donc je ne vois pas pourquoi il n'y en aurait pas.

Éric MAQUET : Je me demande si ce n'est pas Longueau qui a récupéré la prime au détriment de Fouilloy.

Colette FINET : Non, nous avons voté pour les agents de Longueau.

Éric MAQUET : Apparemment sur Fouilloy ce n'est pas la même chose.

Colette FINET : Cette année, les agents de Fouilloy n'auraient pas leur prime ?

Éric MAQUET : ils ne l'auraient pas. Il ne faudrait pas qu'il y ait des dégâts collatéraux sur l'ensemble des EHPAD.

Florence LAPA : La fusion n'est pas encore faite.

Colette FINET : la fusion ne prendra effet qu'au premier janvier 2019. Tout ce qui a été voté dans la dernière période reste interne à chaque EHPAD. S'il y a un problème à Fouilloy, c'est que le conseil d'administration n'a pas délibéré. Cela n'entre pas en jeu dans le cadre de la fusion. Nous avons voté pour l'EHPAD de Longueau.

Pascal OURDOUILLÉ : donc ce document là on pourra espérer l'avoir quand ?

Serge LEFEUVRE : Madame MADUREL c'était engagée à vous leur envoyer par internet.

Pascal OURDOUILLÉ : Jusqu'à présent Madame MADUREL n'est pas Maire de Longueau. Aujourd'hui, c'est quand même vous qui présentez ce dossier, c'est quand même à vous de donner tous les documents qui sont nécessaires à la bonne prise en compte de ce dossier. Or aujourd'hui, nous ne les avons pas.

Colette FINET : Vous parlez de la fusion des EHPAD ? Vous avez eu le document la dernière fois.

Pascal OURDOUILLÉ : Il manquait des documents la dernière fois Madame.

Colette FINET : Il ne manquait pas de document. Le document qu'a lu Madame MADUREL ? C'était le document que vous aviez qui s'appelait « fusion des six EHPAD ».

Pascal OURDOUILLÉ : il y avait des documents en annexe, que l'on n'a pas eus.

Colette FINET : Cela n'était pas utile pour prendre la décision de la fusion.

Pascal OURDOUILLÉ : et bien si.

Serge LEFEUVRE : C'est Madame MADUREL qui devait vous les envoyer. C'est écrit sur le compte rendu.

Pascal OURDOUILLÉ : encore une fois, je sais que c'est écrit, encore une fois quand on donne des documents on s'assure que tous les documents sont bien mis.

Serge LEFEUVRE : Ce n'était pas à nous de vous les fournir.

Colette FINET : Madame MADUREL s'était engagée à vous donner les documents, elle ne l'a pas fait. Je veux bien demain lui téléphoner et lui dire que vous les réclamez.

Florence LAPA : est-ce que vous lui avez fourni les adresses mail ? C'est marqué dans le compte rendu ?

Pascal OURDOUILLÉ : ce n'est pas à nous de transmettre notre adresse mail. La mairie de Longueau aujourd'hui, peut très bien demander ces documents et nous les fournir. On viendra même avec une clé USB pour éviter l'emploi de papier.

Florence LAPA : arrête de chercher des poux !

Pascal OURDOUILLÉ : je ne cherche pas de poux, je veux seulement exercer mon rôle. Ce n'est pas pareil.

Colette FINET : Ce n'était pas à l'ordre du jour aujourd'hui. La décision a été votée. Dans le compte rendu, on dit bien que c'est Madame MADUREL qui doit vous envoyer les documents.

Y'a-t-il d'autres remarques sur le compte rendu ?

Colette FINET : En tant qu'élue, je voudrais remercier particulièrement, Sylvie, qui a fait un énorme travail de décryptage, puisqu'elle a jugé utile de mettre complètement l'intervention de Madame MADUREL. Ce que je ne lui avais pas demandé, parce vous aviez les documents récapitulatifs de

*l'ensemble. Mais comme c'était enregistré, elle a cru bon de le mettre. Donc en votre nom à tous, demain je vais remercier Sylvie d'avoir fait la transcription entière, complète de la soirée du conseil municipal dernier.*

*Y-a-t-il d'autres remarques ?*

*Nathalie MARCHAND-CARLIEZ : Au point 4 B des communications du Maire, concernant la Fédération Musicale de la Somme, j'avais stipulé que les deux conseillers départementaux étaient intervenus, et ont obtenu un rendez-vous le lendemain du conseil municipal. Cela n'apparaît pas. Ils ont obtenu une subvention de 35 000€.*

*Colette FINET : Oui, 35 000€ au lieu de 50 000€. D'où la nécessité de rester vigilant avec le Conseil Départemental. C'est étonnant, que cela n'apparaisse pas.*

*Redis-moi ce que tu veux ajouter : Madame MARCHAND-CARLIEZ signale qu'avec Monsieur PIOT, ils ont obtenu un rendez-vous. Le rendez-vous était le lendemain du conseil. Deux conseillers départementaux ont assisté à ce rendez-vous. Moi je n'y étais pas. L'école avait interpellé en premier Monsieur Piot puisqu'il était l'ancien vice-président.*

*Colette FINET : s'il n'y a pas d'autre remarque je mets aux voix.*

Le compte rendu est adopté par 22 voix pour et 06 voix contre.

2) Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Marc HERNOUT est désigné secrétaire de séance.

3) Communication du Maire :

Je vous invite à noter les dates des deux prochains Conseils Municipaux :

- Lundi 28 janvier 2019 sur le D.O.B
- Lundi 18 mars 2019 sur le Budget

A l'heure où ces lignes sont écrites, le conseil municipal sur le budget a été reporté au lundi 25 mars 2019.

Par ailleurs, le comité technique, lui, aura lieu le mercredi 16 janvier 2019 à 9H30.

4) Décision modificative n°2 :

Le conseil municipal, après délibération, adopte la décision modificative ci-après :

Section d'investissement :

Opération 57 Frais d'étude Centre bourg.

Article 202 - 500€

Opération 72 Démolition de la salle Renaissance

Article 2313 + 500€

*Éric MAQUET : Vous venez d'apporter des compléments. J'allais vous demander pourquoi une deuxième décision modificative.*

Adopté à l'unanimité

5) Marché de Noël : Fixation du prix des emplacements :

Le Conseil Municipal, après délibération, fixe le prix des emplacements pour le marché de Noël à 60 euros les quatre mètres.

Adopté à l'unanimité.

#### 6) Marché de Noël : Mise en place d'une billetterie :

Le conseil municipal, après délibération, décide la mise en place d'une billetterie pour la restauration du marché de Noël, avec quatre types de carnets de 100 tickets agrafés 1 point avec dos carton imprimés en couleur sur papier Print blanc, format standard ; façonnage 1 prédécoupe, numérotation suivie :

- Carnet « Plat » pour une valeur unitaire monétaire de 6€
- Carnet « Dessert » pour une valeur unitaire monétaire de 2€
- Carnet « Frites-Saucisses » pour une valeur unitaire monétaire de 3€
- Carnet « Exo Plat et Dessert » (pour les bénévoles)
- 

Le bon de commande présenté par la société [www.impression-billetterie.fr](http://www.impression-billetterie.fr) est accepté pour un montant de 87.34€.

Adopté à l'unanimité.

*Sylvie PORQUET : Je voulais savoir quelle association avait été désignée pour la restauration cette année ?*

*Colette FINET : La restauration c'est nous.*

*Serge LEFEUVRE : Le bar ?*

*Colette FINET : Le bar c'est le Secours Populaire Français.*

*Éric MAQUET : Donc il y aura de l'argent pour le Secours Populaire, et le maniement d'argent par le secours populaire ?*

*Colette FINET : C'est une association. Il n'y a pas de problème*

#### 7) Marché de Noël : spectacle :

Le Conseil municipal, après délibération, accepte le spectacle « Dis c'est quand Noël » présenté par la compagnie Farandole, domiciliée BP4 à Camon, pour un montant de 620.00€. Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisée signer le contrat présenté par la compagnie FARANDOLE.  
Adopté à l'unanimité.

*Lysiane DANTIN : Pourquoi dans une petite salle, alors qu'il y a la salle Daniel Fery ?*

*Colette FINET : Parce que la salle Daniel Fery est pleine d'artisans pour le marché de Noël. Nous n'avons pas d'autres salles. Les exposants sont dans la salle Daniel Fery et sous le chapiteau. Le spectacle se fera donc dans la salle d'honneur.*

*Lysiane DANTIN : Cela ne fait pas beaucoup de monde.*

*Colette FINET : une centaine de personnes. Nous l'avons fait aussi à un moment donné, dans le hall de l'école maternelle Louis Prot. Nous avons à peu près chaque année une centaine d'enfants. Nous n'avons pas d'autres choix.*

#### 8) Fixation de l'indemnité d'astreinte d'exploitation

Le Conseil municipal, après délibération, décide la mise en place des astreintes d'exploitation, effectuées par les agents de la filière technique.

Ces astreintes d'exploitation seront organisées sur la semaine complète en fonction d'un planning établi conjointement par le Directeur Général des Services et le Directeur des Services Techniques.

La rémunération des astreintes d'exploitation à la semaine est fixée à 159.20€. En cas d'intervention, l'agent se verra proposé l'indemnité d'intervention ou une compensation en temps, selon le tableau ci-dessous

Périodes D'intervention en Cas d'astreinte (ou repos Programmé)	Indemnité D'intervention (montant horaire)		Compensation En temps
Nuit	22 euros	<b>OU</b>	Nbre d'heures de travail effectif Majoré de 50%
Samedi	22 euros		Nbre d'heures de travail effectif Majoré de 25%
Jour de repos imposé par L'organisation du travail	22 euros		Nbre d'heures de travail effectif Majoré de 25%
Dimanche et jour férié	22 euros		Nbre d'heures de travail effectif Majoré de 100%
Jour de semaine	16 euros		La compensation est égale au Temps de travail.

Madame le Maire est autorisée à faire appliquer cette décision.

Adopté à l'unanimité.

*Éric MAQUET : Est-ce qu'on a une liste des agents concernés par les astreintes ?*

*Serge LEFEUVRE : Presque tous les agents du C.T.M.*

*Colette FINET : Tous à tour de rôle.*

*Éric MAQUET : On n'a pas non plus de plan de continuité de service là sur les périodes hivernales et en dehors de cela, sur toute l'année il n'y a pas de permanences, d'astreinte ?*

*Serge LEFEUVRE : Là on va déjà faire les six mois, si cela se passe bien on continuera certainement.*

*Colette FINET : il faut savoir que cela à un coût. On est pris entre deux feux.*

*Éric MAQUET : je me demande si cela n'est pas obligatoire pour les municipalités ?*

*Colette FINET : Non ce n'est pas obligatoire. Ce que je voudrais surtout savoir, c'est pendant ces six mois-là, s'il y a vraiment des appels, je ne parle pas du sablage, mais en dehors de cela est-ce que toute l'année on a besoin d'une astreinte les semaines complètes. Pour le savoir, il faut essayer et faire un point toutes les semaines. Bien sûr on peut dire que justement dans cette période-là, il n'y aura pas beaucoup d'appel, et qu'après justement, il y en aura eu. Il faut faire une moyenne. On est prêt à s'orienter vers cela, mais il y a le problème financier. On règle cette période-là d'abord. On comprend bien que cela serait intéressant que ça soit tout le temps.*

Chantal BOULET : Moi ce n'est pas le côté astreinte, c'est plutôt à propos du personnel et comment ça fonctionne. L'ouverture et la fermeture du cimetière, ce n'est jamais les mêmes personnes. On voit pendant un mois une personne, l'autre mois, une autre personne, un jour un animateur. Alors je voulais savoir comment cela fonctionnait ? Est-ce que la personne est rémunérée, ou est-ce que c'est son temps de travail, est-ce que c'est une personne attirée ou c'est un peu en fonction de la bonne volonté ?

Colette FINET : Normalement, c'est un animateur attiré, depuis un certain temps, qui est rémunéré pour la demie heure qu'il passe à fermer et ouvrir le cimetière ; sauf pendant les week-ends où c'est un agent du CTM.

Sylvie PORQUET : Ce n'est pas un agent de police municipale ?

Colette FINET : ça ne peut pas être un agent de la PM, ils ne travaillent pas le samedi-dimanche.

Sylvie PORQUET : Ça reste ouvert le week-end.

Colette FINET : C'est déjà arrivé, je sais.

Sylvie PORQUET : pas chaque week-end, mais c'est souvent je passe et je ferme les deux barrières. Je tiens à le préciser quand même au passage.

Julien LASZLO : C'est un problème qu'on a déjà abordé en réunion de service. La solution qui a été trouvée c'est de mettre un système de gâche électrique et une minuterie qui permettrait d'éviter ces petits déplacements toujours compliqués à effectuer, surtout quand quelqu'un oublie cela reste ouvert.

Serge LEFEUVRE : pour la fermeture on pourrait enfermer quelqu'un dedans.

Chantal BOULET : en plus quand on ferme le soir il fait noir !

Colette FINET : c'est une solution qu'on a envisagé pour l'ouverture.

Éric MAQUET : Vous m'appellez, je vous le ferais le bouton intérieur. (Rire)

#### 9) Fixation des tarifs pour l'année 2019 :

Le conseil municipal, après délibération, décide de fixer les tarifs applicables sur la commune de Longueau, ainsi qu'il suit :

##### Réderie

- le mètre linéaire 1€

##### Séniors :

- Adhésion à la maison des séniors à l'année 10€  
- Repas des aînés pour les moins de 65 ans 10€

##### Marché de Noël

Emplacements les quatre mètres 60€

##### Billetterie :

Ticket « plat » 6€

Ticket « Dessert » 2€

Ticket « Frites Saucisses » 3€

Restauration scolaire :

- Tarif exceptionnel extérieur 12€

Maison de l'enfance et C.L.A.E

HABITANTS DE LONGUEAU ET D'AMIENS METROPOLE

## Accueil péri scolaire :

TRANCHE	RESTAURATION	MATIN	SOIR
1	1.76€	0.47€	1.24€
2	2.38€	0.67€	2.28€
3	3.21€	0.93€	2.90€
4	3.62€	1.04€	3.62€
5	4.14€	1.14€	4.04€
6	4.55€	1.24€	4.14€

## Accueil de loisirs mercredi et sans carte de loisirs

TRANCHE	JOURNEE- REPAS	JOURNEE	1/2 JOURNEE	1/2 JOURNEE REPAS	CAMPING	PERI – CENTRE
1	4.86€	3.42€	1.91€	2.48€	7.56€	1.66€
2	5.18€	3.47€	1.97€	3.05€	8.07€	1.76€
3	5.80€	3.52€	2.02€	4.14€	8.59€	1.86€
4	6.21€	3.62€	2.38€	5.07€	8.80€	1.97€
5	6.73€	3.93€	2.59€	5.38€	9.32€	2.28€
6	7.76€	4.35€	2.79€	6.21€	10.87€	2.38€

## Accueil de loisirs avec carte de loisirs

TRANCHE	JOURNEE- REPAS	JOURNEE	1/2 JOURNEE	1/2 JOURNEE REPAS	CAMPING	PERI – CENTRE
1	2.06€	0.62€	0.51€	1.08€	5.16€	1.66€
2	2.38€	0.67€	0.57€	1.65€	5.67€	1.76€
3	3.00€	0.72€	0.62€	2.74€	5.79€	1.86€
4	3.41€	0.82€	0.98€	3.67€	6.00€	1.97€
5	3.93€	1.13€	1.19€	3.98€	6.52€	2.28€
6	4.96€	1.55€	1.39€	4.81€	8.07€	2.38€

## HABITANTS HORS AMIENS METROPOLE

## Accueil péri-scolaire

TRANCHE	RESTAURATION	MATIN	SOIR
1	3.83€	0.72€	4.45€
2	4.14€	0.93€	4.66€
3	5.02€	1.04€	5.33€
4	5.54€	1.14€	5.38€
5	5.95€	1.35€	5.69€
6	6.42€	1.55€	5.90€

## Accueil de loisirs mercredi et sans carte de loisirs :

TRANCHE	JOURNEE- REPAS	JOURNEE	1/2 JOURNEE	1/2 JOURNEE REPAS	CAMPING	PERI CENTRE
1	12.42€	7.56€	2.69€	10.76€	15.53€	2.69€
2	13.46€	8.28€	3.52€	11.80€	16.04€	2.90€
3	14.49€	8.64€	4.55€	12.83€	17.18€	3.11€
4	15.11€	8.80€	4.76€	14.90€	17.28€	3.31€

5	16.77€	9.32€	5.38€	15.53€	19.87€	3.52€
6	18.84€	10.35€	6.00€	16.56€	22.46€	3.73€

Accueil de loisirs avec carte de loisirs :

TRANCHE	JOURNEE- REPAS	JOURNEE	1/2 JOURNEE	1/2 JOURNEE REPAS	CAMPING	PERI – CENTRE
1	9.62€	4.76€	1.29€	9.36€	12.73€	2.69€
2	10.66€	5.48€	2.12€	10.40€	13.24€	2.90€
3	11.69€	5.84€	3.15€	11.43€	14.38€	3.11€
4	12.31€	6.00€	3.36€	13.50€	14.48€	3.31€
5	13.97€	6.52€	3.98€	14.13€	17.07€	3.52€
6	16.04€	7.55€	4.60€	15.16€	19.66€	3.73€

C.A.J et Centre de Vacances

CENTRE ANIMATION JEUNES

HORS VACANCES SCOLAIRES

Tarif des mercredis :

Quotient familial	MERCREDI / ADHESION ANNUELLE	
	LONGUEAU/ AMIENS METROPOLE	EXTERIEURS
Carte loisirs 0 – 800	8.00€	10€
Sans carte loisirs supérieur à 800	9.00€	10€

VACANCES SCOLAIRES :

	TARIF DEMI JOURNEE	TARIF JOURNEE	REPAS
Carte loisirs 0 – 800 Amiens métropole	1.40€ Coût pris en charge Par la CAF	2.80€ Coût pris en charge Par la CAF	2.80€
Sans carte loisirs Supérieur à 800 Amiens métropole	1.40€	2.80€	2.80€
Carte loisirs 0 – 800 Extérieurs	2.80€ La moitié du coût pris En charge par la CAF	5.60€ La moitié du coût pris En charge par la CAF	2.80€
Sans carte de loisirs Supérieur à 800 Extérieurs	2.80€	5.60€	2.80€

	MINI SEJOUR - CAMPING	
	Participation des familles	Participation de La CAF
Carte loisirs 0 – 800 Amiens métropole	4.90€	2.80€
Sans carte loisirs Supérieur à 800 Amiens métropole	7.70€	0.00€
Carte loisirs 0 – 800 Extérieurs	7.95€	2.80€
Sans carte de loisirs		

Supérieur à 800 Extérieurs	10.75€	0.00€
-------------------------------	--------	-------

## CENTRE DE VACANCES

	TARIF JOURNEE	PARTICIPATION DE LA CAF/ JOUR
Quotient supérieur à 800	40.00€	0.00€
Quotient de 631 - 800	40 00€	8.25€
Quotient de 526 - 630	40.00€	9.25€
Quotient de 0 - 525	40.00€	17.50€

Salle Daniel Fery

SALLE Location week-end	HABITANTS DE LONGUEAU	ASSOCIATIONS DE LONGUEAU	EXTERIEURS ASSOCIATIONS PARTICULIERS
Salle Daniel Fery seule	200€	50€	Pas de location
Salle Daniel Fery et cuisine	260€	100€	600€
Location couvert (y compris verres seuls)	1,50€ par personne	60€ forfait	1,50€ Par personne

## CAS PARTICULIER :

Salariés de la commune : location une fois par an au prix de 50% du tarif « habitant de Longueau » et forfait couvert à 60€. Ensuite tarif normal.

Cimetière

- Caveau	
30 ans	250€
50 ans	450€
- Caverne	
Terrain implanté (le caverne est déjà fait par la commune)	
15 ans	500€
30 ans	700€
Terrain nu (le caverne sera construit par les pompes funèbres)	
15 ans	150€
30 ans	300€
- Columbarium	
15 ans	200€
30 ans	400€
- Taxe d'inhumation	
Caveau et caverne	45€
Columbarium	31€
- Vacation de police pour mise en bière	20€

Madame le Maire est chargée de faire appliquer cette décision à compter du 01 janvier 2019.

Adopté à l'unanimité.

Éric MAQUET : Pour le repas des aînés, les époux et épouses des élus paieront 10€ aussi ?

Serge LEFEUVRE : Non. C'est une question que tu avais posée, on t'avait répondu.

Éric MAQUET : est ce qu'il y a une location de la maison de l'enfance ? Je sais qu'il y a des anniversaires qui s'y passent.

Colette FINET : c'est très occasionnel. Elle n'est pas louée. Elle est prêtée occasionnellement, pour les élus, de temps en temps à un agent, mais c'est très rare. C'est surtout les élus pour un baptême ou autre, et on l'accorde. On leur donne une condition, c'est qu'il faut qu'ils passent par le traiteur. Il faut que cela soit Philippe Henneguet pour qu'on ne puisse pas faire de « bêtises » dans la cuisine qu'on ne connaît pas. Cela serait dommageable. C'est une sorte de « sécurité ».

Éric MAQUET : Et même les élus de l'opposition peuvent en bénéficier ?

Freddy DUCHESNE : c'est déjà arrivé.

Colette FINET : je ne réponds pas à cette provocation Monsieur MAQUET (rire).

Florence LAPA : en sachant qu'en 14 ans ça a été pris deux fois par des deux élus différents en deux mandats. C'est vraiment exceptionnel. Sinon on loue comme tout le monde la salle Daniel Fery.

Colette FINET : De temps en temps, c'est un agent.

Éric MAQUET : On avait besoin de précisions là-dessus.

Colette FINET : C'est normal.

#### 10) Subvention aux « restaurants du cœur »

Le conseil municipal, après délibération, décide de verser une subvention de 1000€, au titre de l'année 2018 aux Restaurants du cœur, 23 rue Vascosan à Amiens, représenté par Monsieur RENAUX Jean-Luc, Président.

Adopté à l'unanimité.

#### 11) Recensement de la population 2019 : Désignation du coordonnateur de recensement et recrutement d'agents recenseurs :

Le conseil municipal, après délibération DECIDE :

+ De fixer le nombre des agents recenseurs à 10 avec un coordonnateur principal et deux coordonnateurs adjoints.

+ De répartir en treize la dotation forfaitaire attribuée par l'INSEE.

+ De fixer la rémunération des agents recenseurs à 787.84€ net, avec la possibilité de percevoir un complément de rémunération en fonction de l'objectif atteint, la qualité du travail et de l'investissement. Celui-ci pourra être porté à 1 200.00€.

+De fixer la rémunération du coordonnateur principal et des deux coordonnateurs adjoints à 787.84€.

Adopté à l'unanimité.

Sylvie PORQUET : Comment vont être recrutés les recenseurs ?

Colette FINET : On avait mis un entre filet dans les brèves municipales, en demandant des candidatures à la population. On a reçu un certain nombre de demandes et jeudi matin on

recevait les personnes pour leur expliquer en quoi cela va consister. Il y a des gens qui l'ont déjà fait et qui ont renouvelé leur demande et il y a en d'autres pour qui ce sera la première fois. Une première réunion a eu lieu. Quand les gens ont entendu ce qu'ils vont devoir faire etc...on voit bien à leur réaction s'ils s'en sentent capables ou pas. On essaiera de prendre soit des personnes retraitées qui ont du temps, soit peut être quelques jeunes suivant leur profil. Sur la liste, on a des gens qui ont déjà participé à l'enquête, et d'autres qui avaient envoyé leur lettre qu'on a mis de côté, parce qu'ils avaient eu des soucis l'année précédente, et que d'autres agents avaient dû les remplacer.

Pour l'instant nous avons 9 personnes il nous en manquerait une.

Éric MAQUET : Pourquoi ne pas prendre des demandeurs d'emploi, je ne comprends pas. Vous prenez des retraités ou des jeunes. Il y a des demandeurs d'emploi qui devraient être prioritaires, je pense qu'ils sont en capacité de recenser ; monsieur le Directeur Général ? Et on pourrait avoir les noms des deux coordonnateurs adjoints ? Ils sont déjà désignés ?

Colette FINET : le coordinateur principal c'est Monsieur Laszlo, les deux coordonnateurs adjoints sont Mme Eloi Sylvette et M. Beuvain Jean-Luc.

Bernard BELIN : Pour les demandeurs d'emploi, il en faudrait qui ne touchent pas les ARE, parce que le fait qu'ils touchent une prestation viendra impacter les ARE.

Éric MAQUET : c'est un calcul à faire fiscalement,

Bernard BELIN : Non pas fiscalement, mais sur les ARE cela peut avoir un impact non négligeable sur la durée.

Éric MAQUET : tout le monde ne touche pas les ARE

Florence LAPA : Il y a aussi le fait que si les demandeurs d'emploi ne viennent pas s'inscrire on ne peut pas les prendre. Après il y en a peut-être qui ont demandé et qui vont être pris. C'est du volontariat, on ne peut pas aller les chercher.

Sylvie PORQUET : le recensement c'est sur plusieurs jours, comment cela se passe ?

Julien LASZLO : Je me permets d'intervenir en tant que coordonnateur. Nous avons déjà assisté à plusieurs réunions avec l'INSEE ; c'est une question qui est souvent posée de savoir quel est le profil idéal pour ce type de travail. Il est évident qu'il faut une grande disponibilité sur une grande amplitude horaire pour avoir un recensement efficace. Le jeune retraité, encore bien mobile, bien intégré dans un quartier aura beaucoup plus de facilité pour faire efficacement un recensement plutôt que quelqu'un qui est de passage, qui vient d'arriver. On a déjà essayé les populations d'étudiants, de jeunes, cela marche bien sur deux, trois jours.....Le recensement dure 4 semaines et deux jours, pour répondre à votre question, du 16 Janvier au 18 février. Le gros du travail se fait les deux premières semaines.

En amont, il y a tout une phase de repérage par rapport aux adresses du secteur de chaque agent recenseur qui est assez fastidieuse. Il y a deux demi-journées de formation obligatoire au mois de janvier

Il n'y a pas de discrimination par rapport aux demandeurs d'emploi, on répondra à toutes les demandes, mais il est sûr qu'il faut absolument être très très disponible pendant ces quatre semaines.

Ce qui change cette année par rapport à il y a cinq ans, c'est l'attente d'objectif très important de l'INSEE par rapport au recensement par internet. Ils aimeraient que 50% du recensement se fasse sur internet et nous sommes une commune test par rapport à un recensement sans contact. C'est-à-dire qu'il y aura un adressage, une distribution qui sera faite dans les boîtes aux lettres des

adresses avec un seul foyer. Ces courriers avec code permettront à la personne de se recenser tout de suite tout seul. L'avantage, une fois que c'est fait, c'est que l'agent recenseur verra tout de suite sur son téléphone que le recensement a été fait et qu'il n'aura pas à repasser. Ils espèrent un pourcentage assez élevé, au moins 30% selon les zones. Pour atteindre 100% il faut battre le pavé. Les conditions météorologiques ne sont pas forcément bonnes entre janvier et février, cela peut dissuader du monde de sortir le dimanche pour retourner aux adresses qui avaient été indiquées. C'est quelque chose d'assez fastidieux. Il ne faut pas se le cacher. Nous voulons des personnes très motivées. Le recensement est un enjeu véritable pour une commune car il permet d'arrêter la population et un certain nombre de dotation de l'état, la DGF notamment, il y a beaucoup de choses qui sont calculées en fonction de cette population légale. Donc, il ne faut pas se loupier. C'est vraiment une étape importante. On a un recensement tous les cinq ans. Si on veut avoir une bonne vision de notre population. Même pour nous c'est un travail supplémentaire en termes de coordination et de suivi ; c'est quelque chose que nous avons commencé en amont et que nous continuerons après le recensement.

## 12) Droit d'initiative :

Motion du Conseil Municipal

### **NON A LA SUPPRESSION D'UN SERVICE PUBLIC DANS NOTRE COMMUNE**

Il s'agirait de la fermeture de la MDSI de Longueau (Maison Départementale de la Solidarité et de l'insertion)

Les élus de la ville, réunis en Conseil Municipal ce lundi 03 décembre, s'opposent à la fermeture de la MDSI de Longueau, rue Anatole France, au centre de notre ville.

Cette structure, présente sur notre territoire depuis de nombreuses années, est une réponse à des besoins sociaux de premier plan, comme la protection maternelle et infantile, un soutien à l'accès aux droits, une aide aux personnes âgées, ou handicapées et à leurs familles.

La proximité de ce lieu pour les habitants de la commune est un gage de fréquentation supplémentaire : l'éloignement de la structure pénaliserait les personnes les moins mobiles, les plus fragiles en matière de transport, les excluant d'office. Le personnel a déjà constaté une baisse de fréquentation des personnes de Boves et Camon qui doivent se rendre depuis un an sur Longueau.

La fermeture de cette structure priverait les populations fragiles, les personnes malades, âgées, d'un contact direct avec un agent du Centre Social (assistante sociale etc...). La proximité avec le CCAS de Longueau, permet des échanges plus efficaces entre les différents intervenants au sujet de cas concrets, demandant des réponses immédiates. L'éloignement de la MDSI rendrait inefficace la complémentarité des interventions sociales.

Le personnel du CCAS craint également que le public de la MDSI, « perdu » par la nouvelle situation, ne reporte ses demandes sur le CCAS, surchargeant les missions de notre structure communale.

Les locaux adaptés au public (rénovés il y a un an pour encore améliorer la qualité du service) garantissent l'anonymat des personnes. Qu'en sera-t-il à l'avenir ?

Nous déplorons une nouvelle fois l'abandon par les institutions de lieux d'accueil de proximité pour nos habitants. Rappelons-nous que la permanence sécurité sociale a disparu de la commune fin mars 2018.

Alors que, déjà plus de 62% de CMS sont fermés sur le territoire samarien, nous demandons au Conseil Départemental et à son Président de revoir sa décision, quant à la suppression de la MDSI de Longueau.

Dans le cas contraire, les élus de la commune, seront aux côtés des citoyens pour défendre et préserver ce service public de proximité. Nous serons également solidaires des luttes des agents du Conseil Départemental pour préserver, garantir, améliorer leurs conditions de travail dans un contexte budgétaire extrêmement contraint, dont les citoyens subissent les conséquences entre autre, à travers la suppression de services publics.

Adopté à l'unanimité.

*Colette FINET : Y-a-t-il des questions, des remarques ?*

*Nathalie MARCHAND-CARLIEZ : Ce matin nous avons siégé au conseil départemental sur divers sujets. N'était pas du tout à l'ordre du jour la MDSI. Nous sommes intervenus avec le groupe « Somme à gauche », le groupe parti communiste français et front de gauche, sur cette question pour dire qu'il était hors de question qu'on ferme une MDSI ; parce que comme c'est indiqué, ils ont fermé des CMS et vous n'avez pas vu c'est en dent de scie, les CER aussi, l'impact que cela aurait sur Longueau, c'est ce que cela dessert aussi sur les autres communes du canton.*

*Il y a un travail très efficace et de qualité qui est fait à Longueau, on l'a rappelé, il n'a pas disconvenu. La seule chose qui a été posée, c'est que si on ferme des CMS, qu'on ferme des CER et que maintenant on ferme des MDSI, alors qu'est ce qu'il y a demain ? Est-ce que la commune va fermer pour devenir une maison de services publics ? La question est posée.*

*Tout cela on l'a vu encore en débat l'année dernière. Donc nous sommes intervenus vivement sur cette question. Et j'essaie de vous donner textuellement ce qu'a répondu monsieur le Président.*

*« Monsieur le Président,*

*Il est hors de question de fermer la MDSI de Longueau, ainsi que celle de Jean Moulin d'Amiens puisque ces deux MDSI sont impactées et que ce qui avait été échangé comme mails (puisque nous avons échangé des mails étant donné que j'ai été interpellée par Longueau et que Monsieur Jean-Claude Renaux a été interpellé par Camon avec Monsieur Piot). Nous recevons aussi des personnes de Camon puisque le CMS est fermé. Les courriels qui ont été échangés ne disaient pas qu'il y avait fermeture, seulement j'ai repris la parole avec « Somme à gauche » pour dire que c'était quand même un courrier qui venait d'un Directeur des Services employé à la mairie et que même si dans cet échange de courrier il était stipulé qu'il y avait un accord des deux maires, n'en demeure pas moins que c'est impossible pour la bonne et simple raison qu'une décision comme celle-là doit passer en commission de solidarité, doit passer au budget, au DOB, pour une décision de cette ampleur. Cela impacte le département, pas que Longueau. La chance que l'on a sur Longueau, c'est que c'est installé depuis longtemps, et que cela fonctionne bien et qu'il y a l'expérience professionnelle.*

*Voilà les raisons de notre colère, si je puis dire, que l'on a bien exprimée. Je ne pense pas démentir puisque Haja siège en tant qu'assistant du groupe. Maintenant on a demandé des garanties, j'ai demandé un courrier à Monsieur Somon, et la seule chose que l'on m'a répondu c'est qu'il n'y aura pas de courrier puisque cela doit passer en commission, devant le conseil départemental pour une décision plénière de tous les conseillers. Pour l'instant il est hors de question de faire des mauvaises publicités, il n'est pas question pour lui de fermer.*

*J'ai vraiment dit les mots tels qu'il les a prononcés.*

*Sachez que pour nous il est hors de question qu'il vienne fermer une maison départementale au sujet de l'insertion, au vue du département, des besoins qu'il y a, quand on est conseiller*

départemental et qu'on voit les chiffres des gens qui ont besoin de ce service public, cela serait vraiment incroyable que cette majorité du département prenne une décision pareille.

Colette FINET : Moi je suis très heureuse de ce que je viens d'entendre par Nathalie, ceci dit je pense qu'il faut qu'on reste très très vigilants. Il y a un proverbe que j'aime bien. « Il n'y a pas de fumée sans feu ». C'est-à-dire qu'il y a quand même sans doute quelque part, sous-jacent, un piège, quelque chose qui n'est pas très clair.

Il y a un an, on nous demandait, par contre de faire des travaux, ici, à Longueau, pour améliorer les conditions du centre médico-social, ce que nous avons fait en commune responsable que nous sommes. C'était complètement aberrant que cette année on décide de fermer. Cela étant, j'ai le souvenir que rue Riolan a menacé d'être fermée, à un moment donné, et là on a l'air de dire, Riolan ne fermera pas, par contre Jean-Moulin et Longueau etc....Comme il y a de la réaction, cela pose problème, parce qu'il semble bien que, comme l'a dit Nathalie, le conseil départemental n'était pas au courant, n'a pas voté et pourtant, c'était dans la presse, et pourtant j'ai reçu la directrice et la directrice adjointe de l'autorité territoriale d'Amiens qui sont venues me présenter l'affaire comme si elle était actée. C'est la raison pour laquelle je dis qu'il n'y a pas de fumée sans feu et que je dis restons vigilants.

Quant au directeur de cabinet qui avait envoyé une lettre à tous les conseillers départementaux en clair, pour les rassurer, mais pour leur dire surtout que Madame le Maire de Longueau avait donné un avis très favorable. Vous voyez où se cachent les pièges. Il m'a donc envoyé cette lettre, j'ai renvoyé la lettre en lui disant que j'étais scandalisée parce que ce n'était pas le cas. J'ai reçu une lettre ce matin. Il s'est excusé parce qu'il n'avait pas bien pris les renseignements qu'il fallait, et qu'en aucun cas Longueau ne serait fermée

Je tiens à dire tout cela parce que cela ne me paraît pas complètement clair cette histoire-là. C'est pour cela que je dis « soyons très vigilants » dans les semaines, les mois qui viennent et même après, pour protéger notre MDSI.

Les deux agents qui sont venus me voir, déclarent à un moment donné « c'est pour améliorer les conditions de travail du personnel ». Je réponds faux puisqu'il y a un an nous avons remis des cloisons, aménager des bureaux etc...pour que les conditions de travail du personnel soient les meilleures possibles. Et c'est en ce sens que la commune a accepté d'effectuer les travaux. Je suis sûre que les conseillers départementaux seront très vigilants sur cette question-là.

Pourquoi est-ce que ces deux personnes qui ne sont pas n'importe qui, une directrice et une directrice adjointe d'un territoire, ont-elles eu besoin de rencontrer un élu, et soit disant un élu de la métropole (je vais essayer de savoir qui elles ont rencontré à la métropole). Les choses ne sont vraiment pas claires. Je pense qu'il faut qu'on reste vigilants sur cette affaire et qu'on reste bien avec la conception fondamentale de maintien de la proximité. Les services vont disparaître petit à petit, il y a eu la poste aussi avant, pour laquelle nous nous sommes battus aussi, et peut être que demain on apprendra que le conseil municipal va disparaître aussi ! Les communes disparaîtront de la même manière. Un piège était tendu derrière cette opération.

Éric MAQUET : Le syndicat sud a écrit au Président et effectivement il n'y a pas de fumée sans feu. Cela sent le roussi.

Colette FINET : Oui j'ai eu la lettre.

Nathalie MARCHAND-CARLIEZ : Ce sont les syndicats qui ont prévenu les conseillers départementaux. Et après il y a eu l'écho de la presse...Mais ce sont eux les premiers.

Colette FINET : vous allez devoir faire marche arrière ce n'est pas possible que le conseil départemental vote la suppression avec ce qui se passe là.

Nathalie MARCHAND-CARLIEZ : Juridiquement ils ne peuvent pas. Si cela ne passe pas dans les deux commissions, si cela ne passe pas au budget et au DOB, ils ne peuvent pas prendre une décision comme ça.

Serge LEFEUVRE : la décision n'était pas pour maintenant, elle était pour le mois de juin. Il y a une personne qui travaille à la MDSI qui a dit au personnel du CCAS « on m'a demandé de faire nos valises pour le mois de juin ». Donc il y a largement le temps pour que cela passe en commission.

Nathalie MARCHAND-CARLIEZ : et cette personne a contacté les syndicats et les syndicats nous ont contactés. Cela a fait boule de neige. Mais en tout cas, sachez que nous serons mobilisés contre. On ne peut pas fermer des CMS, des CER, des MDSI pour moi c'est très clarifié. On se paie la loi Pacte, le CAP 22 qui réduit considérablement les services publics, la loi Notre qui a fait ses effets sur le plan territorial, alors là si on perd tout cela !

Colette FINET : il ne reste pas grand-chose.

Nathalie MARCHAND-CARLIEZ : Ben si la mairie, service public. C'est tout. Je crois que cela serait vraiment détonnant.

Colette FINET : le plus important a été dit, mais je m'interroge beaucoup quand même sur le fait que pourquoi la directrice et la directrice adjoint que je n'avais jamais vues, et qui venaient soit disant pour se présenter, pourquoi avaient-elles cette mission de me dire attention Madame le Maire, attention en juin prochain il n'y aura plus de MDSI, alors que cela n'est pas vrai. Il y a quelque chose qui n'est pas clair. Comme tu dis cela sent le roussi, parce qu'il y avait une volonté de piéger

Lysiane DANTIN : ils sont venus prendre la température pour voir la réaction de la Mairie.

Colette FINET : la réaction de la mairie ça a été de dire que c'était inconcevable puisqu'il y a un an qu'on vient de faire des travaux et que l'on est, nous dans la proximité. A mon avis, les deux personnes vont être interrogées de près.

Chantal BOULET : On en avait déjà parlé il y a six mois en conseil d'administration du CCAS. On c'était dit que c'était inquiétant et je pense que déjà, à cette époque-là, c'était déjà dans les tiroirs puisque Nathalie était venue faire une intervention. Je pense que depuis six mois, l'affaire est en cours et c'est bien pour cela qu'ils se sont présentés. Même si cela passe en commission, puisqu'ils ont annoncé juin...cela a été évoqué il y a six mois.

Colette FINET : Ceci dit, le directeur de cabinet est très ennuyé il m'a dit vous avez eu raison madame le Maire de répondre à cette lettre, j'ai bien lu attentivement votre message et je n'ai pas pris assez d'information avant d'écrire.

Nathalie MARCHAND-CARLIEZ : A un moment donné, me rappelle Haja, dans la conversation, étant donné que le ton est monté, il a répondu, effectivement la directrice a été trop vite. C'est ce qu'il a dit, mais sans condamner la directrice, parce que je crois qu'il y avait un problème de circulation d'information.

Colette FINET : Mais ça c'est leur problème. Mon interlocutrice était la Directrice.

Nathalie MARCHAND-CARLIEZ : Les Directeurs prennent les administratifs, ils ont une autorité et une délégation de signature, ils peuvent envoyer un courrier et les courriers doivent être vus par le Président ou par un Maire. Je ne sais pas comment cela a fonctionné. Faut pas non plus extrapoler les choses. Pour revenir il y a six mois, quand vous m'avez invitée pour faire une présentation, c'était parce que j'étais allée à la commission des solidarités qui nous avez présenté un schéma territorial modifié des services publics sur l'insertion, et rappelez-vous on parlait des personnes âgées même, et c'est en ça que j'avais donc restitué les travaux qu'avait donné le Département mais que j'avais bien dit aussi que j'étais en désaccord complet avec cette loi et ce territoire changé. On était d'accord.

Colette FINET : Moi je n'en veux pas du tout à la Directrice, ni à la Directrice adjointe, vous avez bien compris, ce que je trouve bizarre c'est qu'on les ait envoyées, alors que jamais je ne les ai rencontrées et comme par hasard on les envoie et dans ma tête c'était pour se présenter. En réalité, elles venaient pour annoncer la décision actée en juin 2019. Aujourd'hui, ils sont mal à l'aise. Est-ce qu'il y a encore des remarques ?

Pascal OURDOUILLÉ : Est-ce que vous allez envoyer la motion du conseil municipal pour rencontrer le Président et lui notifier notre désaccord complet sur ce projet de fermeture de MDSI ?

Colette FINET : Je suppose que cette motion va être votée à l'unanimité, je ne veux pas vous influencer, mais de par le débat que nous avons.... De toute façon la motion va lui être envoyée dès demain.

Pascal OURDOUILLÉ : de le rencontrer cela permet de s'expliquer.

Colette FINET : on peut essayer d'avoir une rencontre.

Nathalie MARCHAND-CARLIEZ : cela serait bien de coupler la commune et le département pour la clarification.

Éric MAQUET : avec éventuellement un élu de l'opposition.

Colette FINET : Pas de soucis. D'accord, on fait cela. On essaie d'obtenir un rendez vous

Nathalie MARCHAND-CARLIEZ : je fais un courrier et on le co-signe

Éric MAQUET : Pour aller au bout des choses, quand je vois un courrier comme SUD, avec un coût descriptif, ils sont déjà dedans, ils ont déjà entendu les murs trembler, même si cela doit passer au DOB, on voit les gilets jaunes en ce moment, on voit ce que cela donne.

Colette FINET : Donc on fait comme cela, on demande un rendez-vous à Monsieur Somon, avec une petite délégation, où il y aurait deux élus, un élu de l'opposition et Nathalie.

Sylvie PORQUET : Madame le Maire, des places de foot pour la coupe de France ont été données en Mairie pour les élus. Je voulais savoir si cette fois ci nous pourrions en bénéficier ?

Marc HERNOUT : Je n'ai rien reçu mais la dernière fois ils les avaient envoyées à Colette.

Colette FINET : Jusqu'à maintenant, je n'ai rien. La dernière fois nous les avons eues très tard.

Marc HERNOUT : Peut-être sont-elles arrivées cette après-midi ! Je ne sais pas.

*Sylvie PORQUET : est ce que nous pouvons en bénéficier de deux, par exemple ?*

*Marc HERNOUT : cela dépend combien ils en donnent*

*Sylvie PORQUET : 10. On n'a pas été sollicités au dernier match.*

*Colette FINET : tu notes Marc, et éventuellement tu passes un coup de fils demain.*

*Serge LEFEUVRE : au tour précédent, comme on les a eues la veille, parce qu'ils les avaient envoyées à Colette qui n'était pas là, on cherchait à qui les donner.*

*Colette FINET : tout à l'heure je vous invitais à participer à tous les noëls mais avant je vous invite à venir au marché de Noël qui a lieu ce week-end avec un temps qui risque de ne pas être à la fête, mais il faut faire avec. Si vous pouvez vous inscrire par rapport à la lettre que vous avez eue.*

*Bonnes fêtes de fin d'année à tous.*

*La séance est levée à 22 heures.*

Le secrétaire de séance,  
M.HERNOUT